

Compte rendu des délibérations
de la Séance ordinaire du 25 février 2017 à 10H30

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq février, à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1er adjoint, BOUS Xavier 2ème adjoint, par procuration à MARIEMBERG Jean-François, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, MALGRAS Jean-Marc.

Absents excusés : M VENERUCCI David, BECRET Lise, LEDOYEN Jean-Pierre, BLANCHETETE Gilbert, JONETTE Marie, CAPART François.

1. Projet éolien.

Le maire présente les propositions des trois constructeurs éoliens : Energreen Production (UEM), Billas Avenir Energie et NEOEN. Le projet pourrait comporter une éolienne supplémentaire sur l'ancien parc situé dans la plaine d'Allondrelle et d'autres éoliennes construites sur la plaine de La-Malmaison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de NEOEN. Il charge le maire de poursuivre la négociation du projet, avec la société.

2. Lotissement – acquisition d'une parcelle.

Suite à la délibération du 21 janvier 2017, la famille DUCHEZ avait proposé de donner gratuitement une bande de terrain de 3 mètres de large entre deux parcelles de terre lui appartenant et avait sollicité le Conseil pour que les réseaux lui soient amenés en contrepartie. Le conseil accepte la bande de terre et lui propose de prévoir un branchement d'assainissement au niveau de sa propriété, d'amener l'eau ainsi que les gaines pour le téléphone, l'électricité. L'éclairage public sera posé par la Commune.

En outre, la famille doit s'engager à ne pas faire concurrence au projet de lotissement de la Commune et au plus tôt ne pourra mettre en vente ses parcelles que dans un délai de 2 ans à compter de ce jour.

Une division parcellaire réalisée sur le terrain de la famille DUCHEZ conduit les propriétaires à proposer gratuitement à la Commune, une parcelle située à l'entrée du chemin du Bois la Dame, en vue de lui permettre un élargissement du chemin.

Lors des contacts pris avec M. DUCHEZ, il a été précisé qu'un acte notarié permettrait de régulariser la situation. Le Conseil autorise le maire à signer l'acte.

Adopté à l'unanimité.

3. Réserve parlementaire.

Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été adressée à Jean-Marc Fournel, député de Meurthe-et-Moselle. Cette délibération ne précise pas le montant HT de la première tranche de travaux. Le service Instructeur du Ministère de l'Intérieur demande cette précision.

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de la première tranche de travaux à l'église Saint-Pierre d'Allondrelle. Cette première tranche s'élève à 229 058 € HT. Voté à l'unanimité.

Le maire,
J-F MARIEMBERG